



## Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



### DECISION DU MAIRE

N° 095/2025

#### Objet : Création d'un pont WIFI entre le château de Demptézieu et le groupe scolaire Pierre Coquand

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 212220, L 2122-22 et L 2122-23,
- Vu la délibération n° 4 du 15 juin 2020 du Conseil Municipal de Saint-Savin donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du Conseil Municipal, et plus particulièrement l'alinéa 4 de ladite délibération ;
- Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant qu'en raison de la mise en place d'un système de régulation de chauffage du château de Demptézieu, il est possible de profiter de cette connexion par antenne WIFI pour raccorder l'école élémentaire à la fibre
- Vu la proposition de prestation présentée par la société ISP Informatique en date du 20/10/2025 pour un montant de 1 200.00 € H.T soit 1 440.00 € TTC

### DECIDE

- De retenir l'offre de l'entreprise ISP Informatique pour un montant de 1 200.00 € H.T soit 1 440.00 € TTC

Fait à Saint-Savin, le 30/10/2025

Le Maire,

Fabien DURAND



\*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.